

mandat 2023-2025



**CONSEIL
MUNICIPAL
DES JEUNES**
ville de colomiers

Élections le 12 janvier 2023 dans ton collège !

**PRÉSENTE-TOI AU CMJ
POUR REPRÉSENTER
LES JEUNES DE TON
COLLÈGE ET DE
TA VILLE !**



Dépôt des candidatures
jusqu'au **14/11/2022**



Inscription sur les
listes électorales
avant le **02/12/2022**

Campagne électorale dans
ton établissement
du **01/12/2022**
au **10/01/2023**

ÉLECTIONS DU CMJ

Le **11/01/2023** de 14h à 17h à l'Hôtel de Ville
pour les jeunes non scolarisés à Colomiers



Le **12/01/2023** dans tous
les collèges de la commune



05 61 15 21 73



cmj-colomiers.fr

COLOMIERS



LE CMJ C'EST POUR QUI ?



Tous les enfants scolarisés de la 6^e à la 4^e peuvent se présenter aux élections.

COMMENT DEVIENT-ON ÉLU-E ?

Les candidat-e-s aux élections du CMJ doivent remplir les conditions suivantes :



Être inscrit sur la liste électorale en appelant le 05 61 15 21 73 pour les Columérin-e-s non scolarisé-e-s sur la commune.



Avoir rempli le formulaire de candidature remis dans les établissements scolaires.

Le formulaire sera également disponible à l'accueil de la Mairie et sur le site Internet. Il faudra le remplir et l'envoyer à la Mairie de Colomiers (1 place Alex-Raymond - BP 30330 - 31776 Colomiers) **avant le 14 novembre 2022.**



Avoir une autorisation parentale signée

Sur ce document figure une **autorisation de cession du droit à l'image** qui devra être elle aussi signée par les responsables légaux.

COMMENT ?

Des élections par établissement scolaire, tous les deux ans, avec une composition paritaire de **8 filles et 8 garçons**.

POURQUOI ?

- > **Responsabiliser** les jeunes en les rendant acteurs et actrices dans le développement de leurs projets.
- > **Reconnaître** les jeunes comme partenaires à part entière de la Ville.

QUAND ?



- **Trois réunions plénières**, présidées par Madame Le Maire ou son représentant
- **Huit réunions ordinaires**, regroupant tous les jeunes élu-e-s

ON FAIT QUOI AU CMJ ?



- On élabore des projets pour et par les jeunes
 - On anime et on s'implique dans sa ville
 - On crée des liens
 - On représente les jeunes Columérins
 - On échange avec d'autres CMJ
-
- **Commissions tous les 15 jours** (sauf pendant les vacances scolaires) en groupe restreint
 - **Présence sur des événements**, certains samedis et jours fériés
 - **Tutorat** d'un-e élu-e adulte